

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétares.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. - Madame et Messieurs les Chefs de groupe, Mme BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme BONGARTZ.

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M GEORGES. - Mme BEN ACHOUR, M. BARTH et M. LEMMENS est bloqué dans les embouteillages de Liège.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. M. DENIS ?.

M. DENIS. - Mme MOREAU arrivera avec quelque retard

Mme LA PRESIDENTE.- Pour le Groupe CDH-CSP, M. DRION ?

M. DRION.- Nous serons tous présents quand le parking sera ouvert.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, M. GABRIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 15 décembre 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

IV.- Deux en urgence : deux motions.

Mme LA PRESIDENTE. - Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisie d'une demande d'inscription de deux points en urgence.

Conformément à notre R.O.I., j'ai consulté les chefs de groupe et le Bureau, qui ont reconnu l'urgence.

Il s'agit de deux propositions de motion, à savoir : la motion en faveur d'une mobilité des personnes et des biens en Province de Liège s'inscrivant dans une réflexion globalisante en ce compris ses implications économiques et environnementales (projet tram - projet Carex) et deuxièmement, la motion en faveur de l'implantation à Liège du Centre sportif de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces deux motions sont déposées sur vos bancs.

Je prie les quatre chefs de groupe de bien vouloir me rejoindre à la tribune où je vais vous donner lecture de ces propositions de motion.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

(Les 4 chefs de groupe rejoignent la tribune).

Document 10-11/103 : Motion du Conseil provincial de Liège en faveur de l'implantation à Liège du Centre Sportif de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Considérant la volonté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de créer un centre de formation pour les sportifs de haut niveau sur le territoire de la Fédération ;

Vu la motion déjà adoptée à l'unanimité par le Conseil communal de Liège et par le Conseil provincial de Liège en faveur de la création d'un Centre de formation pour sportifs de haut niveau à Liège ;

Vu la constitution d'un consortium dénommé « Speed » composé de la Ville de Liège, la Ville de Seraing, la Province de Liège et l'Université de Liège ;

Vu le dossier rentré par le consortium auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu que seuls deux candidats sont encore en lice à l'heure actuelle ;

Considérant les atouts du dossier d'une qualité incontestable rentré par le consortium « Speed » ;

Le Conseil décide :

- De réaffirmer son soutien au dossier déposé par le Consortium « Speed » ;
- De communiquer immédiatement cette décision au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus spécialement à ses Ministres liégeois.

Avant de voter, nous allons lire la seconde motion.

Document 10-11/102 : Motion du Conseil provincial de Liège en

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

faveur d'une mobilité des personnes et des biens en Province de Liège s'inscrivant dans une réflexion globalisante en ce compris ses implications économiques et environnementales (projet tram - projet Carex)

Considérant que le projet de tram est un enjeu majeur pour la Wallonie et pour la Province de Liège ;

Considérant qu'une mobilité bien gérée à l'échelle d'un bassin de vie facilite les échanges, développe une image positive, réduit l'impact environnemental et le temps gaspillé par les usagers ;

Qu'en outre, elle constitue un facteur de bien-être pour les citoyens, d'attractivité pour les investisseurs et de développement pour le territoire concerné ;

Considérant que le retour du tram en région liégeoise est issu de la volonté unanime des élus locaux de la Province de Liège qui souhaitent envisager la mobilité à l'échelle supracommunale;

Considérant que ce retour a été décidé par le Gouvernement wallon en fin de législature passée puis confirmé et précisé par l'actuel Gouvernement ;

Par ailleurs, mais toujours dans la même philosophie de mettre tout en œuvre pour le développement économique de la Province de Liège, considérant que le Gouvernement wallon doit donner une place essentielle au projet Carex dans son projet de plan rail wallon qui rassemble les priorités du Gouvernement wallon pour le plan pluriannuel d'investissement du groupe SNCB pour la période 2013-2025 ;

Considérant que la région liégeoise est candidate pour des subsides européens dans le cadre du développement économique pour les liaisons TGV fret diminuant les nuisances autoroutières et limitant la consommation de carburant ;

Considérant que la Déclaration de politique générale du Gouvernement wallon indique que « par ailleurs, le Gouvernement s'engage à : notamment améliorer l'accès aux deux aéroports

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

régionaux en réalisant, le raccordement de Bierset à la ligne TGV fret - projet Euro Carex - et le maintien d'une offre de transports en commun suffisante de et vers Liège » ;

Considérant que Liège Airport est le 7^{ème} aéroport de fret en Europe et qu'il représente 4 à 5% du tonnage de fret européen ;

Considérant que le projet Liège Carex et le Trilogiport représentent l'avenir et sont d'une importance capitale dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois et ce, d'autant plus après l'annonce de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie par Arcelor-Mittal ;

Le Conseil provincial de Liège:

- En appelle à la mobilisation de l'ensemble des forces vives politiques et économiques pour défendre ces deux projets porteurs d'avenir ;
- Demande au Gouvernement wallon d'approuver le plan urbain de mobilité dont les conclusions sont connues depuis plusieurs mois ;
- Réitère son soutien unanime à la réalisation du tracé complet de la ligne 1 du tram c'est-à-dire de Jemeppe à Herstal, Basse campagne, en passant par Liège, épine dorsale d'un plan global de mobilité de l'arrondissement qui doit concerner tous les modes de transport ;
- Demande que les décisions soient prises rapidement afin de permettre la réalisation du tram dans la perspective de l'organisation de l'Exposition internationale à Liège en 2017 ;
- Encourage le Gouvernement wallon à rendre le projet Carex prioritaire dans son plan rail et donc à défendre ce projet dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissement de la SNCB ;
- Rappelle au Gouvernement wallon l'engagement qu'il avait pris envers Liège Carex dans sa Déclaration de politique régionale ;
- Demande que la métropole liégeoise soit reconnue comme nœud intermodal européen dans la liste dressée par la Commission européenne dans le cadre du programme de réseau transeuropéen de transport, liste dans laquelle la métropole liégeoise ne figure pas encore.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Je remercie les 4 chefs de groupe.

(Les 4 Chefs de groupe rejoignent leurs places).

Je vous propose de passer au vote de l'adoption de ces motions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites motions.

VI. - Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 4 dossiers.

Vous trouverez sur vos bancs :

- un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ;
- le planning des séances du Conseil provincial, du Bureau du Conseil provincial et des Commissions pour le 1^{er} semestre 2012 ;
- une brochure relative aux formations continues de 2012 de l'Ecole provinciale d'Administration.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnés par l'IPES de Waremmé, sera également remis à chaque membre de notre Assemblée.

Les ballotins seront distribués après la séance à huis clos dans le couloir menant à la salle du Conseil.

VII.- Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE. - Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc. Les deux questions étant du ressort de Mme la Députée

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

provinciale, Katty FIRQUET, je vous propose de les regrouper.

Document 11-12/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le bilan provincial de l'année 2011 du volontariat.

Mme LA PRESIDENTE - Je donne la parole à M. Jean STREEL.

M. STREEL, Conseiller (de son banc). - Merci Mme la Présidente, la question est sur vos bancs. Je remercie le Collège provincial de bien vouloir y répondre.

Document 11-12/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la possibilité de reprise du CHS « L'Accueil » de Lierneux par l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISoSL) .

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme WATHELET-FLAMAND. Idem ?

Mme WATHELET-FLAMAND, Conseillère (de son banc). - Idem.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne à présent la parole à Mme la Députée provinciale, Katty FIRQUET, pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller, M. STREEL, c'est toujours un plaisir lorsque l'on m'offre la possibilité d'évoquer une action provinciale aussi importante et aussi utile que celle sur laquelle vous m'interrogez à savoir le volontariat et les projets initiés ou en cours d'élaboration sur cette thématique.

Cette occasion m'a déjà été offerte, je l'avoue, mais je ne peux m'empêcher de réaffirmer combien le besoin en volontaires est une réalité et une nécessité qui méritent d'être soutenues.

Le Département des Affaires sociales l'a très bien compris et s'est investi dans l'aide concrète à mettre en place en termes de volontariat.

Vous le constatez vous-même, les associations se multiplient et occupent une place de plus en plus importante dans notre société en assurant même parfois des missions d'intérêt général.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Mais la véritable importance du secteur associatif provient de sa capacité à imaginer et proposer des solutions novatrices aux nouveaux défis sociaux. Pour ce faire, beaucoup sont en demande de main d'œuvre volontaire afin de réaliser leurs objectifs.

C'est en ce sens que le Salon du Volontariat répond donc à une véritable besoin.

Petit rétroacte : en 2009 à Liège, le Département des Affaires sociales de la Province a organisé la première édition du Salon du Volontariat. 4.000 visiteurs se sont rendus à l'ancienne église St-André, Place du Marché, bousculant au passage nos prévisions mêmes les plus optimistes. Ce rendez-vous destiné au grand public a été l'occasion de mettre en évidence une représentation très large du volontariat social dans notre Province.

On a pu y découvrir une soixantaine d'associations regroupées en six thèmes : aide sociale générale, famille, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées et santé. Celles-ci étaient présentes pour recruter des volontaires compétents. Concrètement, 376 personnes se sont engagées de manière ferme auprès des différentes associations présentes sur le salon.

Très vite, dans la continuité du salon du Volontariat, le Département des Affaires sociales de la Province de Liège a mis en place un portail Internet consacré au volontariat. On y retrouve l'offre et la demande de volontaires ainsi que les deux brochures distribuées lors des Salons à destination des volontaires et des associations et dans lesquelles la loi sur le volontariat y est expliquée de manière vulgarisée.

En 2009 toujours, ont vu le jour 2 cycles de formation à destination des futurs volontaires : formation à l'écoute et droits et devoirs des volontaires...

En 2010, une centaine d'associations répondent présentes pour la deuxième édition cette fois dans un autre lieu historique, la prestigieuse Abbaye Saint-Laurent, cette fois, où se sont croisés près de 5000 visiteurs dont 1500 décidés à s'engager fermement en qualité de volontaires, toujours sur le salon.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Dans la foulée du Salon, une permanence a aussi vu le jour, elle se tient tous les 2èmes et derniers lundis du mois de 10h à 14h, sur rendez-vous à l'Espace Beeckman, à Liège donc et répond aux mêmes objectifs que le site internet c'est-à-dire mettre en contact l'offre et la demande des volontaires.

Enfin en 2011, nous y sommes. Cette année labellisée Année européenne du Volontariat !

Je pointerai le fait que le site évolue encore avec la possibilité de poster des annonces pour les volontaires et plus seulement les associations.

En 2011, toujours, la Troisième édition du salon qui s'inscrivait dans l'année européenne du Volontariat a regroupé près de 110 associations, 4000 visiteurs et plus de 1750 engagés toujours sur le salon ! Une évolution croissante donc qu'il faut souligner en termes de spécificité du profil des visiteurs du salon.

Parallèlement, tout au long de l'année, le Département n'a cessé de répondre aux différentes propositions afin de mettre à l'honneur le volontariat en Province de Liège, ainsi, à titre d'exemple, je rappellerai qu'en octobre 2011, opération « vis-ma vie de Volontaire » : opération menée par le Bureau du Parlement européen, présence des représentants belges au sein du Parlement européen, venus à Liège, à la découverte du tissu associatif existant. Une opération dont nous avons évidemment profité pour informer les élus européens des initiatives qui existent. Ensuite le 15 novembre, participation à la fête du Roi dans le cadre de laquelle où 5 associations ont pu emmener 4 volontaires au Palais de la Nation, nous avons présenté des actions du Département des Affaires sociales en matière de Volontariat par la présence d'un stand.

Enfin, pour 2012, on y est presque, la 4^{ème} édition se placera sous l'année européenne du vieillissement actif et de l'intergénérationnel au rayon des nouveautés cette année, l'organisation d'une journée d'études qui se penchera sur cette thématique le premier jour du salon, le vendredi 10 février 2012, bloquez la date... Vous l'avez fait. Une 4^{ème} édition à laquelle 115

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

stands sont déjà prévus pour accueillir un max associations implantés sur un des arrondissements de la province.

Pour conclure, je reviendrai de nouveau sur le site internet, sur des chiffres qui parlent d'eux même puisque nous sommes passés de près de 5000 visiteurs en 2009, première année du salon à plus de 13000 2011. Une augmentation qui est à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de visiteurs et d'associations présentes au salon sur les trois dernières années. Pour répondre plus précisément à votre question M. Streel, il me faudrait disposer de renseignements dont je ne dispose malheureusement pas.

J'ai pu vous indiquer le nombre de personnes qui se sont engagées à l'occasion des salons dans les diverses associations présentes et réparties selon les thématiques, il faudrait pouvoir évidemment ajouter à cela, celles et ceux qui prennent des contacts et qui concrétisent leur engagement dans les semaines ou les mois qui suivent l'organisation du salon sans compter tous les volontaires qui se manifestent spontanément en dehors des éditions de notre salon. Ces chiffres, je n'en dispose donc pas. Ce que je peux vous fournir si vous le souhaitez dans une réponse écrite, c'est la liste des associations présentes lors des différentes éditions du salon ainsi que grâce à la banque de données ALICE du Département des Affaires sociales, la liste des associations qui sont créées sur le territoire de la Province et qui se sont fait connaître auprès du Département.

J'espère ainsi avoir été complète dans les renseignements que vous souhaitiez.

Mme Wathelet, Mme la Conseillère Provinciale, en réponse à votre question d'actualité relative au Centre hospitalier spécialisé l'Accueil à Lierneux.

Sachez que l'étude-conseil du CRAC portait sur le fonctionnement du CHS.

Elle a mis en lumière différents dysfonctionnements du Centre au niveau de son organisation et de sa gestion.

Sur cette base, l'étude-conseil a émis différentes

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

recommandations visant à améliorer la situation.

Vous les savez, depuis le 1^{er} juin 2011, un coordinateur général a été désigné par le Collège provincial pour le CHS.

Il a notamment pour mission de porter remède aux problèmes identifiés par le CRAC et il s'y emploie donc depuis 6 mois maintenant.

En effet, alors que l'agrément du CHSA par la Région Wallonne était en danger, le plan de remédiation aux dysfonctionnements relevés par les services d'inspection de la Région Wallonne a permis d'obtenir, le 15 juillet dernier, la prolongation de l'agrément pour deux années supplémentaires.

En six mois, le coordinateur général a apporté de substantielles améliorations dans la gestion des ressources humaines et des modalités d'organisation du CHSA, de l'avis même du CRAC dans son rapport final d'octobre dernier.

En parallèle, le CRAC a souhaité l'analyse de l'activité médicale du CHS, il l'a confié à la S.A. Docteur Patrick RUTTEN, au terme d'une procédure d'appel d'offres négociée sans publicité.

Cette étude renforce et complète les constats de l'étude-conseil du CRAC. Elle conclut, sur base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du CHS, que seules deux options sont possibles pour sauvegarder l'avenir du CHS : le rapprochement avec le Centre hospitalier Peltzer La Tourelle (CHPLT) à Verviers et/ ou le rapprochement avec l'intercommunale liégeoise ISoSL.

Le rapport final du CRAC commente cette conclusion de l'audit médical en signalant que la mise sous plan de gestion du CHPLT rend une opération de rapprochement entre le CHPLT et le CHS peu indiquée tant que la santé des finances du CHPLT n'aura pas été rétablie, soit un terme de trois à cinq ans que le Collège provincial estime beaucoup trop long que pour envisager sereinement la pérennisation du CHS.

D'où sa décision du mois de novembre dernier d'entamer des

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

négociations avec la seule intercommunale ISoSL, comme mentionné correctement dans votre question.

Hasard du calendrier, les instances d'IsoSL se prononceront sur la demande du Collège provincial d'entamer des négociations de rapprochement entre le pôle « santé mentale » de cette intercommunale et le CHS aujourd'hui même à l'occasion de leur Conseil d'administration.

Pour le reste, vous comprendrez qu'il est donc encore bien trop tôt pour répondre à votre question sur les conditions de reprise de la gestion du CHS par IsoSL.

Le Collège provincial a cependant d'ores et déjà fixé trois balises à la négociation : Conserver le caractère de service public du CHS, développer un nouveau projet d'institution pour le CHSA sur le site de Lierneux, garantir le respect des négociations sociales tant avec le personnel qu'avec le corps médical.

Enfin, à ce stade, je ne pense pas du tout que la collaboration entre le CHS et le Centre de Cure et de Postcure « les Hautes Fagnes » soit mise en péril par les négociations qui devraient débiter tout début janvier.

Je vous remercie.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/080 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « RADIO TELEVISION CULTURE », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/081 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « TELEVESDRE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 2 et 3 de l'ordre du jour : document 11-12/080 et 081, ont été regroupés à la demande des Membres du Bureau. Ces documents ont été soumis à l'examen du Bureau.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mes chers Collègues, avec toutes mes excuses pour les quelques instants de retard. Je voudrais simplement m'associer à la Présidente pour remercier tous les collaborateurs de cette Maison qui nonobstant la situation socio-économique, nous permettent de tenir nos travaux et je pense que c'est important de le souligner.

J'ai eu le plaisir d'être désigné par le Bureau pour vous faire rapport sur ce document 11-12/080, relatif au rapport d'évaluation, contrat de gestion RTC. Après une présentation de ce dossier, un Commissaire interroge le Collège provincial en s'interrogeant d'abord lui-même quant à savoir s'il n'aurait déjà pas posé cette question-là l'année passée mais néanmoins, il m'est demandé de faire rapport... je fais rapport... Et donc, il demande au Collège provincial ce que recouvre la perte budgétée et donc, il reçoit réponse de manière très précise par un collaborateur du Député provincial en charge de dossier.

Cette perte budgétée est liée à deux points. Un, une réduction des rentrées publicitaires et deux, le financement d'un camion de diffusion HD qui relève d'un investissement sur fonds propres.

Dans la foulée, le même Commissaire interroge quant à savoir s'il n'y aurait pas sur RTC, une diminution d'audience et s'interrogeant sur les causes, n'est-ce pas éventuellement lié à l'implantation de la télévision numérique.

LA réponse lui est donnée de manière extrêmement précise et technique, évoquant notamment la question de l'accès sur le canal 50 du VOOCORDER, de nombreux travaux techniques et technologiques sont encore en cours et s'il y a effectivement une augmentation ou une diminution d'audience, elle n'est que ponctuelle dans la mesure où, au niveau de l'opérateur RTC et de ses associés une réflexion est en cours, sachant bien qu'il pourrait y avoir une concurrence liée à Belgacom.

Le projet en tout cas, et cela est rappelé avec insistance, est évidemment de créer, par et avec les térév locales, un deuxième canal, la négociation est importante, est en cours avec la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Ce débat ayant eu lieu sur ce dossier, votre Bureau vous propose par 6 voix, 0 contre et 4 abstentions d'adopter le projet de

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

résolution.

Dans la foulée, j'ai eu l'honneur d'être désigné pour le dossier suivant 11-12/081 qui est donc TELEVSDRE, qui n'a pas suscité question et par le même résultat, votre Bureau vous propose d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 11-12/082 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « A.P.W. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/082. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions.

M. GEORGES, Rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Donc, il n'y a pas eu de question sur ce dossier donc pas de débat, et c'est par 6 voix pour et 4 abstentions qu'on propose d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/083 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères de Liège », en abrégé « C.R.I.P.E.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/078. Ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, Mme Josette MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Josette MICHAUX, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Lors de l'examen de ce document, un commissaire souhaite savoir si c'est la Région wallonne qui impose ce contrat de gestion entre l'association et notre Province et donc le rapport d'évaluation qui est soumis à notre examen?

S'il est vrai, que les articles L2223-13 à L2223-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation imposent la conclusion d'un contrat comme mentionné dans le rapport qui nous est soumis, il faut remarquer que l'association qui en est l'objet, ne reçoit pas de subvention récurrente.

Elle a bien reçu, une aide exceptionnelle qui l'a obligé à conclure un contrat de gestion pour une durée d'au moins trois ans.

Le rapport mentionne que les bilans, comptes et projet de budget ont bien été communiqués, il atteste que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public a été effectuée pour l'exercice 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Sur cette base, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que votre commission vous propose de marquer votre accord sur le rapport positif tel que présenté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/084 : Services provinciaux : Modification de l'annexe 2 (Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel provincial NON enseignant concernant le grade de Directeur coordinateur de la Maison des Langues.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/084. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRABANTS, Rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Le Président de séance a synthétisé le point. Pour rappel, dans les conditions actuelles seules les détenteurs d'un titre universitaire en langues germaniques pourraient s'inscrire à un examen par appel public de directeur coordinateur de la Maison des Langues. Or, à l'expérience, eu égard aux missions et activités de la Maison des Langues, il apparaît par trop restrictif de limiter l'accessibilité de l'emploi aux seuls titulaires d'un titre susmentionné.

En effet, pour remplir les missions et coordonner les activités de la Maison des Langues, la Direction doit principalement et avant tout faire preuve de qualités relationnelles et communicationnelles

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

et organisationnelles.

Tenant compte de ces conditions, il s'impose de revoir les conditions d'accès à savoir titre universitaire, licence ou master, disposer d'une expérience utile de quatre ans.

Un Commissaire s'interroge sur le type d'expérience de ces 4 ans. Il est répondu en séance que l'expérience demandée sera basée dans les domaines du relationnel, de l'organisationnel, comme souligné, le Député précise qu'à l'analyse du fonctionnement de la Maison des Langues, il faut voir plus large dans le recrutement, nous insistons dans le rapport entre l'expérience et la capacité, dit-il.

Expérience dans un métier comparable, bien sûr.

Aucune autre remarque n'a été émise et c'est par 9 voix pour et 5 abstentions que la 7^{ème} Commission vous propose d'adopter cette proposition.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/085 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'IPES Spécialisé de Micheroux.

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/085. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

en faire connaître les conclusions.

M. Denis BARTH, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Deux informations en ce qui concerne ce dossier qui a déjà été présenté au Conseil.

Seulement une offre qui n'était pas conforme au cahier des charges a été émise et donc, il faut relancer la procédure avec un cahier des charges modifié en raison d'une modification légale.

Ceci n'a pas donné lieu à beaucoup de débat.

Deuxième information par rapport à ce point, il semblerait que le Député en charge de la 7^{ème} Commission fêtera son anniversaire aujourd'hui et on tient à le féliciter... ce qui a donné lieu à beaucoup plus de débat que le dossier proprement dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/086 : Désignation d'un receveur spécial des recettes pour les prêts à la construction et sociaux au logement.

Document 11-12/087 : Désignation d'un receveur spécial à l'Ecole provinciale d'Administration.

Document 11-12/088 : Désignation d'un receveur spécial au service « patrimoine et assurances ».

Mme LA PRESIDENTE. - Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour actualisé : documents 11-12/086, 87 et 88. Ces documents ont été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Pour le document 11-12/086 « Désignation d'un receveur spécial des recettes pour les prêts à la construction et sociaux au logement », il a été décidé de reporter ce dossier à une prochaine réunion du Conseil provincial.

J'invite par ailleurs, le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions pour les documents 87 et 88. Vous avez la parole M. le conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Aucune remarque, aucune question n'ont été posées pour ces dossiers, ils ont été adoptés par 9 voix pour et 5 abstentions au sein de notre 7ème Commission.

Je tiens à préciser que nous n'avons pas pu achever de savoir si le Député qui a son anniversaire offrait gâteaux et verres et compagnie après le Conseil, je suppose qu'il le dira lui-même tantôt.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des deux dossiers ? Oui ? Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 11-12/089 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'isolation et bardage des façades EST aile droite et aile gauche et peinture des murs pignons à l'IPES Spécial de Micheroux.

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/089. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

en faire connaître les conclusions.

M. Serge ERNST, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Il n'y a pas eu de question, on propose d'adopter le marché des travaux par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/090 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Blegny-Mine » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/090. Ce document a été soumis à l'examen de la 10^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Pierre MOSON, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Pierre MOSON, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La 10^{ème} Commission a pris connaissance ce lundi du rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion établi entre la Province et l'A.S.B.L. Blegny-Mine.

La discussion de ce rapport fut l'occasion de rappeler que Blegny-Mine a été proposée à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce cadre, elle est associée à trois autres charbonnages qui offrent des particularités complémentaires.

Le dossier progresse, il pourrait être présenté en juin 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Une reconnaissance effective serait de nature à accroître la fréquentation du site qui accueille bon an mal an près de 140.000 visiteurs dont 100.000 visiteurs payants.

C'est donc à l'unanimité que la Commission a approuvé ce rapport d'évaluation positif.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document AB 11-12/2012/008 : Amendement budgétaire 2012/008 : Création d'un article 763/6405XX intitulé « Les fêtes forestières de Francorchamps ».

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour actualisé : document AB 11-12/2012/008. Ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. SPITS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Le rapport sur le point de cette 2^{ème} Commission.

Il y a d'abord eu la présentation de l'amendement par le Conseiller ECOLO. En résumé, ce qui est demandé est de rendre structurel le soutien de la Province tant en termes d'organisation, qu'en termes de financement.

L'ouverture d'un article budgétaire prévue à cet effet est une solution qui a le mérite d'être claire. La réponse du D2ptué est double.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Premièrement, si on isole un subside, on en limite l'utilisation. La deuxième partie de la réponse, c'est que l'aide apportée à cette organisation par la Province ne se limite pas ou ne doit pas se limiter à un subside mais à un appui logistique, bien nécessaire.

Suite à un échange de vue entre le Député et le représentant du groupe ECOLO, qui voulait signaler qu'il était parfois nécessaire de suppléer à un organisateur local qui manque peut-être parfois un peu de professionnalisme.

Le point est alors passé au vote. L'amendement est rejeté par 10 voix contre, 2 pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 11-12/2012/005 : Amendement budgétaire 2012/005 : Création d'un poste budgétaire intitulé : « Participation aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition par des collectivités locales et associations pour des répétitions et/ou pour des formations dans le cadre d'opérations menées par la Province ».

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour actualisé : document 11-12/085. Ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET-FLAMAND, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. La Commission Culture a analysé l'amendement budgétaire

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

d'ECOLO.

L'auteur de l'amendement développe le but de sa proposition, susciter une réflexion sur les lieux, souvent des Centres culturels qui accueillent en résidence, des groupes de théâtre et de musique.

Cet accueil pose des problèmes financiers aux centres qui les accueillent.

Même si la Province investit pas mal dans le culturel, il estime qu'il y a un petit manquement en ce domaine.

Le Député rappelle les subventions provinciales dans ce domaine, qu'il s'agisse de subventions aux projets ou de frais de fonctionnement.

Il rappelle aussi qu'on attend du Ministre de la Culture, le moratoire sur les Centres culturels et entre-temps, certaines reconnaissances sont bloquées.

Il ajoute que le prochain décret va modifier d'autres choses et que le problème des locaux sera posé.

Un Commissaire estime que ce souci est légitime d'accueillir des groupes en résidence mais regrette la technique de l'amendement pour réfléchir au sujet.

Un autre Commissaire estime que ce sujet devrait être débattu lors des rencontres de la Province avec les Centres culturels.

Le Député rappelle que la Province subsidie aussi en fonction du niveau des Centres culturels.

L'auteur maintient son amendement puisqu'aucune aide n'est prévue pour les salles qui accueillent les formations et les groupes de théâtre et de musique.

Le résultat du vote en Commission : 2 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. M. DRION. Vous avez la parole.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - JE vous remercie Mme la Présidente. Chers Collègues, merci à Mme WATHELET pour cet excellent rapport qui laisse clairement apparaître qu'entre le texte de l'amendement et le débat en commission, il y a une

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

discordance.

Il nous est parlé dans l'amendement des locaux de toutes les collectivités locales et associations et dans le débat, on est plus autour des foyers culturels.

J'entends aussi dans ce rapport et de ce qui m'a été expliqué des travaux de la Commission, qu'il y a quand même du fond dans cette proposition. Du fond qui peut être partagé par l'ensemble de représentants en tout cas des groupes de notre Assemblée. Je dirais très simplement, même si mon groupe n'est pas auteur ou co-auteur de l'amendement que, rejeter l'amendement purement et simplement serait une erreur stratégique, politique, culturelle... Est-ce que la sagesse n'est pas qu'ensemble nous convenions de renvoyer le dossier en commission et que celle-ci revoie par la méthode, les infrastructures concernées, les associations concernées, les auteurs, compositeurs, acteurs, musiciens concernés.

Nous sommes une Assemblée intelligente qui a déjà voté pas mal de choses. Je vous demande de suivre ma proposition. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente. Je croyais que l'auteur de la proposition souhaitait s'exprimer mais... il n'est pas là, il est excusé.

Je voulais simplement rappeler à notre Assemblée, les éléments que nous avons développés en Commission.

Il est évident que le Collège provincial par sa proposition de rencontrer les attentes des Communes et ce constat a été clairement posé lors des tournées que nous avons organisées dans les 84 communes de la province de Liège, que l'aménagement de lieux de répétitions est un des éléments, il y en a d'autres, un des éléments importants du constat et que dans le cadre de l'opération « ça balance » c'est élément prend encore plus de formes.

L'auteur de la proposition, qui est Président d'un Centre culturel et c'est une grande qualité que d'être Président d'un Centre culturel, surtout lorsqu'il est d'Amay évidemment a réclamé des moyens supplémentaires parce que le Centre culturel accueille des groupes musicaux. Je veux simplement rappeler ici à notre Assemblée que la Province octroie un subside de fonctionnement aux

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Centre culturels et dans le cas qui nous occupe, c'est un subside de 5000 € qui est octroyé. Donc, ils ont des moyens pour le faire fonctionner et nous ne pouvons pas évidemment nous mettre, nous installer dans une dynamique d'augmentation de subside des centres culturels au niveau du fonctionnement.

Il y a évidemment d'autres types d'aides notamment au niveau de l'aide au projet.

La proposition qui est faite par le groupe CDH et j'entends bien que elle concerne pas que les centres culturels et c'est vrai que dans la proposition qui est faite par le Collège d'aménager des lieux de répétition, ce n'est pas que les Centres culturels puisque c'est avec les Communes, c'est aussi les Maisons de Jeunes mais je ferai la même réponse, nous aidons pour l'instant à l'aménagement, les dossiers commencent à rentrer et il y a une dizaine, une douzaine de Communes qui ont émis le souhait de rentrer des dossiers. Ces dossiers ont pour esprit d'aider puisque la Province aidera à 60% la subsidiation dans l'aménagement des lieux mais je pense qu'il appartient aussi au pouvoir communal de remplir sa mission de complément d'aide et donc moi, je vous propose de suivre les conclusions de notre Commission.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 11-12/2012/001 : Amendement budgétaire 2012/001 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse - dépenses de transferts - d'un article 761/646465 de 25.000 € intitulé « Prévention alcool chez les jeunes ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document AB 11-12/2012/001. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La cinquième Commission a pris connaissance de l'amendement. Il a débattu donc. Un membre du groupe à l'initiative de l'amendement en présente les grandes lignes.

Beaucoup de problèmes liés à l'alcoolisme chez nos jeunes sont malheureusement encore à déplorer. La Province investi déjà dans le cadre de la prévention mais les résultats amènent à penser qu'il faudrait encore faire plus.

Le panel des actions déjà menées par notre Institution peut sembler conséquent mais il n'est peut être pas complet. Il mériterait certainement de se voir complété par un éventuel projet innovant issu d'un service à vocation sociale travaillant sur notre territoire provincial.

Un Commissaire souligne que 25.000 €, ce qui est la somme demandée, pour l'ensemble des communes de notre province, cela ne représentera pas grand-chose pour chacun et ne permettrait pas de mettre en place une action réaliste.

Il lui est répondu que les 25.000 € représentent une somme pour un projet qui serait identifié et choisi pour son côté novateur et sélectionné à l'issue d'un appel à projet spécifique.

Madame le Député souligne que les actions menées dans nos compétences sont nombreuses mais les choses ne sont pas verrouillées. Il faut néanmoins appliquer des procédures et se donner l'espace de l'échange et de la réflexion. A cet effet, il existe une commission provinciale spécifique intitulée « Plateforme provinciale assuétudes ». C'est le lieu prévu pour les échanges avec les professionnels du terrain pour ce secteur précis. C'est l'endroit d'où peut émaner un avis, une proposition, un projet précis.

Cette plateforme a toute latitude d'interpeller Madame le Député ou son Cabinet afin de lui faire part de ses demandes. Si un Service quel qu'il soit souhaite mettre en place une action particulière, elle peut être examinée au sein de cette Commission relayant ainsi un avis motive.

La Commission s'est donc prononcée par 8 voix contre, 2 pour et

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Monsieur POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 11-12/2012/002 : Amendement budgétaire 2012/002 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse - dépenses de transferts - d'un article 761/646466 de 25.000 € intitulé « Prime « jeunes » pour l'accès à la propriété ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012/002). Ce document a été soumis à la cinquième Commission et c'est Mme Isabelle ALBERT qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le groupe CDH-CSP, par la voix de Mme GOFFIN, a déposé un amendement budgétaire consistant à proposer une intervention provinciale en faveur des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour l'accès à la propriété de leur logement par le biais d'une construction ou d'un achat.

La prime « jeunes » permettrait à chaque emprunteur âgé de moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de la signature du prêt, d'obtenir pour une durée maximale de 3 ans une prime mensuelle proportionnelle au montant emprunté.

La Députée FIRKET explique qu'en ce qui concerne la Province de Liège, cette prime est difficilement envisageable compte tenu que la matière logement ne fait pas partie des axes prioritaires

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

et de la situation budgétaire de la Province.

Après l'échange de vue concernant ce point, c'est par 2 voix pour, 8 contre et 2 abstentions que s'est clôturé l'examen du dossier. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 10-11/2012-007 : Amendement budgétaire 2012/007 : Création d'un article budgétaire 872/613100 intitulé « Projet dit « Psy 107 » ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012-007). Ce document a été soumis à la cinquième Commission et c'est Mme Valérie BURET qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'auteur ECOLO de l'amendement estime que sa proposition est largement motivée dans son texte et le synthétise en disant qu'il s'agit de se donner les moyens de répondre à l'appel à projet « Psy 107 » relatif à Lierneux.

Madame la Députée informe que le Collège a entériné la proposition d'intervenir dans les deux projets « Psy 107 ». Que les partenariats sont engrangés et que la discussion en cours concerne la manière dont les moyens financiers du Fédéral seront distribués.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

En fonction de ces éléments, l'auteur de l'amendement propose de retirer son amendement.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère.

Document AB 11-12/2012/010 : Amendement budgétaire 2012/010 : Proposition d'augmentation du poste budgétaire repris à l'article 161/640151 intitulé « Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012-010). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite M. Vincent MIGNOLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Je ne vais pas vous refaire l'intitulé que Madame la Présidente vient d'expliquer. Vous avez tous l'occasion de découvrir effectivement le texte de l'amendement. Nous avons entendu les motivations par le représentant du groupe ECOLO lors de notre Commission.

Madame la Députée a eu l'occasion de répondre notamment que, suite aux efforts budgétaires consentis par tous les départements, il y a eu un recentrage des fonds et des crédits budgétaires, plus particulièrement à la politique d'intégration des personnes d'origine étrangère et que il était aussi précisé qu'à l'avenir, cet axe ne fait plus partie des priorités politiques et des compétences dévolues aux Provinces.

Votre cinquième Commission a donc rejeté cette proposition d'amendement par 7 voix contre, 2 votes positifs et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CS.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 11-12/2012/006 : Amendement budgétaire 2012/006 : Création d'un article budgétaire 106/613200 intitulé « Etude sur les besoins en formation du secteur du feu ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012-006). Ce document déposé par le Groupe ECOLO a été présenté en sixième Commission dont a suivi un débat constructif, au terme duquel le groupe ECOLO a décidé de retirer son amendement.

Ce retrait de l'amendement est intervenu sur base des explications du Député provincial rapporteur qui a précisé qu'il y a certainement unanimité des membres du Collège et du Conseil pour apprécier l'importance de ce secteur et octroyer les moyens nécessaires pour répondre au mieux aux besoins du secteur.

Un article budgétaire ne lui paraît pas indispensable et se justifie par 3 points : les aides sont régulièrement budgétisées. Une intervention au niveau du Plan triennal phase II et par la suite la phase III pour l'école de la formation existe. Des réunions ont lieu en présence des chefs de corps pour valider l'élaboration d'un « master plan » concernant les flammes, la fumée et les risques chimiques.

Il ajoute également que lors de son intervention au Conseil provincial du 20 octobre dernier, il a donné toutes les explications nécessaires à ce sujet et a annoncé qu'une étude est prévue en 2012. Le Collège reste donc vigilant sur ce sujet.

Monsieur Martin, Directeur général, complète les propos du Député rapporteur en mettant en évidence qu'actuellement, les besoins sont clarifiés à différents égards : la maîtrise du feu notamment le « flashover », la limitation des risques chimiques et la coordination des différents agents de sécurité tels que les pompiers, la police et l'aide médicale urgente.

Il ajoute que les chefs de corps accompagnés de divers

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

spécialistes de haut niveau ont été reçus dans des centres de formation à Colmar, à Paris, en Bretagne et bientôt ils sont invités à Rotterdam dans une infrastructure plus importante.

Le Directeur Général termine en précisant qu'une présentation du Master plan est en cours d'élaboration et sera donnée aux membres de la sixième Commission dans le courant des mois de février-mars 2012. Ce point, comme je vous l'ai dit, a été retiré, nous passons donc au point suivant.

Document AB 11-12/2012/003 : Amendement budgétaire 2012/003 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction aménagement du territoire mobilité - dépenses de transferts - d'un article n° 922/640804 de 25.000 € intitulé « Prime mobilité-énergie ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012/003. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme Nicole DEFLANDRE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Il s'agit d'une prime adressée aux Communes qui inscriront ou qui inscriraient dans leur budget une aide à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit adaptable. La Province verserait 50 % de la prime.

Cette proposition est motivée par une réduction de la mobilité automobile et les bienfaits sur la santé des utilisateurs. Il est demandé à la Province d'agir comme moteur et incitant financier.

Il est répondu que la Province soutient la mobilité douce par une aide aux Communes dans divers domaines, notamment les transports en commun et les pistes cyclables. La mise à disposition de vélos pour le personnel est testée actuellement et une campagne de sensibilisation et d'information est en cours.

Il est ajouté que seulement 2 communes sur 84, plus Liège qui étudie le projet, sont concernées à ce jour et qu'il vaut mieux attendre le résultat de leur expérience avant de s'engager dans cette voie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

C'est par 2 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention que la séance se clôture.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non, je clos la discussion générale, nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Document AB 11-12/2012/004 : Amendement budgétaire 2012/004 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction aménagement du territoire mobilité - dépenses de transferts - d'un article n° 922/640805 de 25.000 € intitulé « Subsidés aux communes mobilité douce ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012-004). Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La neuvième Commission a examiné l'amendement budgétaire 2012-004 « Subsidés aux communes mobilité douce ».

Dans le même état d'esprit que pour la prime mobilité énergie, un Conseiller propose que la Province de Liège alloue un subside aux Villes et Communes qui mettraient à disposition des usagers faibles des vélos électriques ou pas.

Ce subside serait accordé à la commune ou à la ville si et seulement si les 30 premières minutes d'utilisation de ceux-ci sont gratuites.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Le but premier de cette opération étant avant tout de favoriser la mobilité douce pour les petits déplacements et de désengorger ainsi les centres villes et les communes.

Le Député rapporteur demande combien de communes louent actuellement des vélos en province de Liège. Il est répondu qu'il y en a actuellement 3, 4 ou 5 mais on ne connaît pas exactement le nombre mais on sait que ce nombre est petit. Il pense qu'il faudrait attendre qu'il y ait un plus grand nombre de communes qui louent des vélos pour que la Province prenne l'initiative en ce sens.

Le Commissaire quant à lui, pense que le nombre de communes n'a pas d'importance et que la Province doit solliciter l'utilisation du vélo et donc, être proactive en la matière.

In fine, ils ne tomberont pas d'accord sur la question et la Commission passe au vote et vous propose... On pouvait s'en douter qu'ils ne tomberaient pas d'accord sur la question mais enfin, je le précise puisque c'est effectivement le cas, et la Commission passe au vote et vous propose de ne pas adopter l'amendement dont question par 9 voix contre, 2 voix pour et une abstention. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Mme BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je voudrais juste apporter une petite précision par rapport à une information qui a été donnée en Commission. La Ville de Liège continue bien la mise en location de vélos à moyens termes donc pas à l'heure ou à la journée mais bien par semaine, par mois, par année.

Mme la PRESIDENTE. - Merci Madame la Conseillère, j'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 11-12/2012/009 : Amendement budgétaire 2012/009 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire d'un article budgétaire sous le n° 871/613650 libellé comme suit : « Audit externe de dépistage organisé par la Province de Liège » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour (document AB 11-12/2012/009). Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme Nicole DEFLANDRE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur général médical, Monsieur MAASSEN, a expliqué qu'il n'y avait pas de controverse parmi les médecins sur le fond à propos de ces dépistages, que le succès était extraordinaire et que le dépistage du cancer diminuait le risque de mortalité, qu'il s'adressait d'autre part aux souvent aux personnes nécessiteuses, il y avait peu d'effets secondaires car les appareils étaient améliorés.

A propos de l'audit externe, il est dit que nous sommes la seule Province à faire ce genre de dépistages, donc l'audit est assez difficile à réaliser.

D'autre part, tout cela est validé par un comité scientifique de médecins spécialisés, de gestionnaires d'hôpitaux. Et voilà. Une question est posée par rapport à l'évaluation. Le public ciblé est-il bien celui qui répond à l'appel ? Le budget est-il pertinent ?

Le coût de l'investissement est réévaluer périodiquement et un quart d'heure pour la santé notamment obtient une forte adhésion.

Voilà, c'est par 2 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions que le débat est clôturé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

BASTIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Dans ce dossier, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas t'entendre. Depuis plusieurs mois, nous relayons à cette tribune l'incompréhension de nombreux acteurs professionnels de la santé quant à la pertinence des actions menées par la Province en matière de santé et de cars de dépistage en particulier.

La Province voisine du Luxembourg qui, elle aussi avait initié des cars de dépistage, a eu l'intelligence et l'humilité d'évaluer ces services qui pourtant, comme en province de Liège, étaient largement fréquentés.

Forte des conclusions qui démontraient que les vrais publics cibles, à savoir le public précarisé en matière de soins de santé, ne venait pas à ces visites, la Province du Luxembourg a eu la lucidité de recentrer ses activités « santé » sur la prévention, sans plus s'occuper d'actes techniques, laissant cette spécificité aux professionnels de la santé et gagnant au passage leur crédit.

Ce qui n'est pas vraiment le cas en Province de Liège. La majorité ne veut pas d'une évaluation sur la concordance des objectifs poursuivis avec la réalité des faits. Nous le déplorons, a fortiori à une époque où les compétences des Provinces sont évaluées.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. Monsieur DRION, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Au-delà du rapport de la Commission sur ce point 11-12/2012, je constate avec les amis de mon groupe, que sur 5 amendements de notre groupe présentés cet après-midi, le vote en Commission est probablement sur ce point aussi, sera le même, c'est-à-dire un rejet.

Donc, j'interpelle le Collège provincial et son Député en charge des finances et je le mets devant les déclarations faites à cette tribune fin octobre dernier.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Vous savez que je suis bien loin, avec mes amis, de marchandages politiques qui sont totalement inutiles. Mais, rejeter ce que les familles, les jeunes et notre société attendent en matière de prévention alcool, nous nous interrogeons. Nous nous interrogeons d'autant que les réponses faites pour écarter cet amendement nous interpellent. Devons-nous considérer aujourd'hui que notre Province, dans laquelle malheureusement les statistiques d'accidents sont importantes, ne veut pas se préoccuper de cette question.

Sur l'amendement suivant, l'accès à la propriété des jeunes. Entendons Monsieur le Député, soyez un peu démocrate quand même...

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Mais je le suis ! Les règles ont été respectées. Etre démocrate, c'est respecter la règle et les débats sont clos donc je ne répondrai même pas !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Bien sûr ! Bien sûr ! Et bien, je vous entends et il en sera ainsi demain par ailleurs. Que le logement ne soit plus de notre compétence demain, peut être ! Aujourd'hui, notre jeunesse en Province de Liège est en attente. Regardez les statistiques des différentes sociétés de logement, du fond du logement etc, ne serait-il pas l'heure de, en tout cas, si l'on posait un geste, si l'on posait un geste !

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION, nous sommes au point 22, « Audit externe de dépistage » et vous vous êtes au « logement » !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Vous auriez donc préféré que j'intervienne cinq fois cet après-midi. Je l'entends volontiers, je viens donc au point 11-12/2012 sur l'audit externe du dépistage. Et bien, j'élargis le sujet puisque nous l'avons élargi tout à l'heure sur la thématique des salles d'accueil des répétiteurs et autres, je l'élargis l'audit externe de nos actions, notamment en terme de dépistage, allons-y ! La mobilité c'est aussi un type de dépistage de la santé, de la qualité de la vie, je lis tous les jours dans les journaux, informé et averti...

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Que le CDH ne veut pas du tram, c'est ça que vous lisez !

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur CULOT, vous n'avez pas la parole !

(Rires)

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- J'en viens à ma conclusion. 5 amendements, 5 rejets par la majorité qui avait

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

annoncé clairement l'ouverture sur ces thématiques. Nous aurions pu au moins entendre une réflexion en profondeur plutôt, peut être, qu'une reprise de ces bonnes idées si je lis certains site internet, ça m'arrive rarement mais de temps en temps, si je lis certains sites où ces mêmes projets sont déjà repris dans des programmes électoraux. Donc, nous avons peut être le tord d'avoir raison trop tôt.

En tout cas, si c'est dans vos projets, nous vous féliciterons mais nous regretterons que nous n'ayons pas pu ensemble, travailler et œuvrer dès 2011, pour ces projets 2012 et 2013. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur PIRE, vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Rassurez-vous Madame la Présidente, je ne serai pas très long mais...

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc).- Oh ! Ca c'est dommage !

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Ben oui, pour la réponse hein ! Mais, c'est bien que le chef de groupe CDH ait choisi le dépistage du cancer du sein pour faire son intervention générale, je crois que le Député du budget a raison de dire que le débat sur d'autres sujets sur lesquels il est revenu est clos mais remarque d'ordre général, je veux simplement dire que pour chacun des amendements, en Commission, les différents porteurs qui se sont succédés ici, il a été répondu sur le fond à chaque fois, donc ce n'est pas simplement une question de dire « on évacue l'amendement puisqu'il vient de l'opposition » bien au contraire et en l'occurrence, je vais revenir au point qui nous préoccupe maintenant.

Il a été répondu sur le fond sur le fond alors que, je dirais ça gentiment, Dominique, qu'en votant contre le budget 2012, quelque part, la vie est faire de choix hein !

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- On s'est abstenu !

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Vous vous êtes arrêtés en trop bon chemin !

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Oui mais enfin, en votant contre... Vous auriez dû voter pour certains articles. Par exemple, pour la prévention. Par contre, en ce qui concerne

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

l'intervention de Monsieur BASTIN, j'avoue sincèrement que ses interventions à répétition ça devient inquiétant.

C'est vrai qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Il faut dire qu'il n'était pas là en Commission évidemment mais bon, on ne sait pas toujours être là, et moi je veux bien jouer les Pères Noël mais en l'occurrence ici, c'est un peu difficile. D'abord, il dénonce une adéquation de services. Je dirais qu'au niveau du coût...

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Une adéquation... Il n'y avait pas une alerte à la bombe ce jour là ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Oui mais vous n'étiez pas en Commission. Madame DEFLANDRE a fait un excellent rapport et elle a repris les propos du Directeur général. Je ne fais rien d'autre. Les absents ont tort ! Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, les absents ont tort, on peut continuer, hein. Donc, tant pis pour vous mais bon.

Importance du Service : 70 personnes. Le charroi, les 84 communes de la province sont desservies chaque jour et il y a plus de 120 personnes chaque jour dans nos cars. Donc ça c'est, au niveau de l'adhésion de la population, vous l'avez évoqué.

Au niveau de la redondance, donc je vous signale quand même que je vous ai répondu à cette tribune au mois de mars, que vous m'avez réinterpellé au mois de juin, en séance publique radiotélévisée par RTC, la thématique qu'on a eue sur le sujet, intervention un peu bilatérale, en direct à la télévision, ben c'est resté très calme mais je trouvais quand même c'était pas correct, d'autant plus que le même jour, il y avait sur le thème et en direct, non seulement RTC mais sur l'ensemble des télévisions communautaires, il y avait un débat public duquel vous étiez royalement absent donc, je vous avoue sincèrement que quand vous dites qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, en effet, vous avez tout à fait raison mais quelque part, vous faites de la prévention, en effet, vous vous attendiez peut être à ce que je vous dise ça donc, vous l'avez dit vous-même.

Alors, c'est vrai que si redondance il y avait, on se demanderait bien pourquoi il y aurait une telle adhésion de la part de la population et quand même, des médecins généralistes. Certains peut être ici fréquentent un ou une médecin généraliste qui ne partage pas cette opinion mais nous voilà, on a un comité scientifique qui valide tout ça...

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- La bassesse de votre réponse ne vous honore pas !

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).-... qui regroupe l'université, le monde des hôpitaux, l'association des médecins généralistes, l'association des médecins spécialistes : sénologues, radiologues et autres spécialistes, et bien je peux vous dire qu'il n'y a aucune raison, par rapport à cette démarche, d'être condescendant ou bon.

Donc, je vous ai déjà dit tout ça, de plus, à ce débat dont vous étiez royalement absent, il y avait le Président de l'ordre des médecins, qui est donc élu par l'ensemble de ses confrères et consœurs, et qui a donc dit et redit toute la pertinence, effectivement, de notre démarche.

Maintenant, vous revenez avec l'évaluation. Mais sacrebleu, je l'ai dit excusez moi, je l'ai dit en Commission aussi, Madame DEFLANDRE, je ne fais pas de reproche à Madame DEFLANDRE mais elle ne l'a peut être pas dit, mais c'est vrai que l'évaluation a été faite par l'Ecole de Santé publique de l'Université de Liège, qu'elle a fait l'objet de publication au niveau international. Très positive. Evaluation pleine d'éloges pour cette démarche que nous avons faite au niveau international, n'ayons pas peur du mot, en collaboration avec le réputé Institut d'Imageries Médicales de Montpellier, Montpellier, première faculté de médecine au monde.

Bref, j'arrête parce qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Et par contre, Province de Luxembourg, je ne suis pas suspect par rapport à la Province de Luxembourg, vous savez mon attachement à cette belle Province, mais simplement, ils n'ont jamais fait ce type de dépistage par moyen mobile, ils ont accueilli comme nous le faisons d'ailleurs en Province de Liège les centres communautaires de dépistage et le mammobile a été, dernier argument, c'est pas mal tien ça, et parmi ces centres communautaires agréés, les mammobiles ont été agréés par les instances scientifiques de la Communauté Wallonie-Bruxelles, avec ça, je ne sais plus ce qu'il faut vous dire.

Je dis simplement que votre demande d'audite externe est quelque part une injure aux autorités scientifiques de la Communauté Wallonie-Bruxelles, à l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Liège et à tous les scientifiques qui ont validé cela et enfin, rappelez vous, c'était au mois de juin, lors du Congrès Européen organisé par l'OMS, et là ce n'est pas des rebouteux hein, c'est... Je n'ai pas dit que vous l'étiez mais... et tous ont salué la pertinence de cette politique de prévention. J'ai dit, je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 11-12/093 : SOCIETE DE GESTION DU BOIS SAINT-JEAN SA :
Assemblée générale extraordinaire fixée au 23 décembre 2011.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 1 de l'ordre du jour (document 11-12/093). Il a été soumis à la première Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 20 décembre 2011 afin d'examiner le point suivant : Société de gestion du Bois Saint-Jean SA - assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2011, document 11-12/093.

Monsieur le Député rapporteur et le directeur responsable nous font part de la situation actuelle dans la gestion du Bois Saint-Jean.

A la suite des dernières assemblées générales extraordinaires, la décision de poursuivre les activités a été prise avec une échéance au 31 décembre afin de statuer sur l'avenir en 2012.

Deux options apparaissent, soit la dissolution volontaire de la société, ou la continuité de la société à court ou moyen terme. Il est question de céder à l'ADEPS tout le volet sportif et la mise à disposition des salles de spectacle (25 jours/an). Une

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

augmentation de loyer serait réclamée pour la gestion de l'aspect sportif.

Quant à nous, la Province, nous sommes liés par un contrat depuis 2005. L'engagement financier est de 750.000€/an pendant 20 ans. Cet engagement nous crédite d'une possibilité d'occuper le site pendant 15 jours par an. Il est d'ailleurs question d'utiliser le site 15 jours en 2012 pour le passage du Tour de France dans notre ville.

La Communauté française n'est pas très enthousiaste et a demandé le report de l'assemblée générale du 23 décembre 2011 en argumentant que la dernière assemblée du 30 septembre 2011 est valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Le Ministre des Sports souhaite que cette AG soit reportée en février 2012. Il faut rappeler que la Communauté française est porteuse de 613 parts sur 615, la Province possède une part et ECETIA en a une également.

Notre Député rapporteur note que la position de la Communauté est variable, difficile. Quant à nous, Province, nous devons prendre une décision, nous définir est cela est très complexe.

Un membre de la Commission suggère d'avancer car de très nombreux administrateurs ont démissionné et d'autres s'apprêtent à les suivre.

A l'heure actuelle, les choses semblent bouger. Le Ministre Antoine a envoyé un fax daté du 19 décembre 2011 qui confirme sa volonté de couvrir les déficits du Bois Saint-Jean (413.000 €).

C'est d'une extrême urgence car pendant que l'on attend, les membres du CA portent toute la responsabilité de la gestion et le trou financier se creuse de plus en plus. Il y a danger également pour l'administrateur qui représente la Province.

Dans son fax, le Ministre demande également le report de l'AG en février 2012 afin de rechercher une organisation structurelle. Apparemment, ce n'est pas possible.

Il faut souligner que c'est la première fois que le Ministre prend un tel engagement. Si l'ADEPTS dit qu'il peut y avoir un accord sur l'apport de 200.000 € par an et si le Ministre dit oui, il faudra passer le point au niveau du Gouvernement. Mais jusqu'à présent, il n'y a aucune réaction de l'ADEPS.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Les responsables provinciaux pensent quant à eux qu'il faut proposer la continuité de la société jusqu'en fin février. Les administrateurs seront ainsi couverts par la volonté du Ministre.

Dès que l'AG du 23 décembre 2011 aura lieu, nous soutiendrons la décision d'engagement du Ministre qui propose de couvrir les déficits du passé. C'est la première fois que le Ministre s'engage car il faut noter que c'est la débâcle des administrateurs.

Si cela ne se passait bien, il faudrait engager une procédure vis-à-vis de ceux qui ne tiennent pas leurs engagements, c'est-à-dire la Communauté française. Il y aurait une menace de mise en demeure de mettre les administrateurs à l'abri.

On sait déjà que la Communauté française n'enverra pas d'administrateur le 23 décembre mais cela n'empêchera pas la dissolution ou la continuité de la société. Il faudrait que la réunion avec le Ministre se tienne absolument avant le 31 janvier 2012 sinon l'AG chargera le CA d'une nouvelle AG de dissolution.

L'orientation de notre position est de tenir compte de l'avis du Ministre. Nous attendons qu'il désigne les représentants de la Communauté française. Notre représentant provincial déposera une proposition qui pourrait dégager sa responsabilité.

Un Conseiller demande s'il serait possible que les membres de la première Commission reçoivent copie du courrier du Ministre du 19 décembre.

Il demande également si en cas de dissolution volontaire de la société, la Province devrait continuer à payer les 750.000 € pendant 20 ans.

Le Député répond que si on prononce la dissolution de la société, il y aura forcément un curateur. Les actionnaires actuels verront s'ils maintiennent la convention et les engagements. Il n'y a pas d'automatisme à l'arrêt du paiement.

Notre Député dit que ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est de donner des orientations à nos représentants délégués par rapport à nos connaissances actuelles.

Le Ministre demande de continuer jusque fin février sous conditions que les désignations des membres soient faites même s'il le faut par voie de justice. Il faut protéger nos administrateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Un Commissaire demande pourquoi ne pas attendre fin février pour convoquer l'AG ? Le Directeur responsable répond que l'AG doit avoir lieu fin janvier. Le Commissaire dit que nous devons nous réjouir de la décision du Ministre. Il lui est répondu qu'ici, nous ne sommes pas à l'AG mais que notre rôle est de donner des orientations à nos représentants.

Le Président de l'assemblée a fait procéder au vote et c'est par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions que nous avons adopté le projet de résolution.

J'en profite aussi pour dire bon anniversaire à notre Député.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur le Député MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- De mon banc, le rapport est très complet et j'en remercie le Commissaire mais je voudrais tout simplement préciser que l'ADEPS a bien une solution à négocier avec l'... au niveau de son directeur général donc, il y a une proposition de l'administration et nous sommes maintenant en attente d'une décision, d'une proposition au Gouvernement dans le chef de Ministre compétent. Voilà pour bien comprendre.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député de cette information. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/094 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège », en abrégé « G.R.E. Liège » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°2 de l'ordre du jour (document 11-12/094). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur M. Jean-Paul BASTIN à vous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi. Il n'y a pas eu de nombreuses questions, juste un commentaire du Député signalant que le G.R.E. continuait son travail, que les différents acteurs présents avançaient bien et à fait référence notamment à la Commission qui avait eu lieu ici, dans les murs du Palais, où le G.R.E. et son directeur avaient présenté leurs activités.

Il n'y a pas eu plus de questions et c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission a adopté ces conclusions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/095 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-ANIMAL » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/096 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL-VEGEMAR » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires n° 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 11-12/095 - 11-12/096). Ils ont été regroupés et soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La 2ème commission s'est réunie ce lundi 19 décembre afin d'examiner le document 11-12/095.

Le Député justifie l'augmentation du budget de 75.000 à 120.000 € en expliquant que des modifications budgétaires ont eu lieu en fonction des circonstances et des opportunités, à savoir : une diminution du cours du porc, un reliquat pour une aide aux fermes pédagogiques, un contrat avec la Région Wallonne pour éradiquer la maladie de la langue bleue.

Un agent à mi-temps était insuffisant et donc la Province a pris à sa charge l'autre mi-temps.

Le Député signale qu'une erreur dans l'annexe 1 est apparue et sera corrigée à savoir que la composition du Conseil d'administration est de 14 membres et que l'Assemblée générale n'est pas composée de 14 mais 15 membres comme prévu par la loi.

Le vote a lieu et se clôture par 9 voix pour et 4 abstentions.

Le document 11-12/96 a aussi été examiné par la Commission. Le Député signale que des missions nouvelles et exceptionnelles ont eu lieu afin de mettre en application les compétences des techniciens pour l'entretien des pelouses de sports.

Ceux-ci ont pu montrer la manière d'obtenir des pelouses de grandes qualités. Un agent a été mis à disposition pendant $\frac{3}{4}$ d'année.

Un commissaire s'interroge sur l'aide fournie par les Services agricoles pour des terrains sportifs et s'interroge sur les similitudes entre les prairies pour bovins et les pelouses sportives.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Un spécialiste du service expliquera que le regrat utilisé pour sa résistance aux piétinements des animaux est utilisé à 80 % pour les terrains de sports et donc beaucoup de similitudes apparaissent. C'est la raison pour laquelle les Services agricoles ont travaillé sur des terrains sportifs provinciaux. Ces terrains servent donc de vitrines.

Le vote obtenu après ces explications est de 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur le Député MESTREZ. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- C'est un détail, la langue bleue c'est chez les ovins tandis que chez les porcs, c'est les oreilles bleues.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député pour cette information. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des deux dossiers ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 11-12/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/098 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Société Royale à l'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires n° 5 et 6 de

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

l'ordre du jour (documents 11-12/097 - 11-12/098). Ces deux documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur Mme Chantal GARROY-GALERE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GARROY-GALERE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je ne vais pas vous citer les libellés des différents rapports.

Le premier document concerne le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la Gestion du Château de Jehay - Exercice 2010/Prévisions 2011 ».

Ce rapport n'a soulevé ni question ni remarque et il a été adopté par 11 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

Le second document soumis à la Commission est le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON », en abrégé « S.R.E.A.W. asbl - Exercice 2010-2011/Prévisions 2011-2012 ».

Un membre de la Commission exprime son mécontentement. Il regrette, en effet, de recevoir des rapports lacunaires et mal remplis par les responsables de certaines asbl. Il réclame un minimum d'informations, notamment au sujet des subsides reçus de la Province par la S.R.E.A.W. et il constate que les annexes auxquelles on fait référence ne sont jamais fournies.

Le Directeur général répond qu'il ne peut, légalement, compléter lui-même les documents et que les subsides versés à la S.R.E.A.W. s'élèvent à 24.789,00 €. En ce qui concerne les annexes, il signale que les Conseillers peuvent les consulter sur demande, mais que leur ajout donnerait lieu à des documents très épais.

Le Député rapporteur explique que l'asbl concernée a traversé une période de transition assez difficile, à cause, notamment, de la démission de l'administrateur délégué qui a été remplacé au pied levé et qu'en outre, les bilans qui couvraient auparavant une saison théâtrale, donc à cheval sur 2 années ont dû être finalement établis pour une année civile. Donc vous voyez les difficultés. Il ajoute que, outre les subsides reçus de la

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Province, cette asbl jouit d'aides complémentaires pour certaines manifestations, comme par exemple, le Gala de la Province.

Le débat étant clos, le rapport d'évaluation est soumis au vote et il est adopté par 9 voix pour, zéro contre et 5 abstentions. Donc, les votes ne sont pas les mêmes.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Vous avez la parole Madame la Conseillère

Mme Anne-Catherine MARTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. C'est juste un mot d'explication concernant l'abstention du groupe ECOLO concernant le dossier de l'asbl « Société d'Encouragement à l'Art Wallon » pour dire que notre abstention est motivée par le fait, comme la rapporteur ou rapportrice nous l'a dit, le rapport qui nous a été fourni était incomplet donc, des postes importants qui nous permettraient à la lecture en tant que Commissaires de nous rendre compte de la situation de l'asbl n'y figurait pas.

Certaines rubriques sont vides comme celles concernant les subsides alloués à l'asbl par la Province. Alors, on peut évidemment comprendre que pour des données plus approfondies on nous renvoie à des annexes non jointes au rapport mais nous aimerions quand même qu'un minimum de renseignements nous soient fournis d'emblée, avant la Commission et que les éventuelles lacunes de certains rapports soient complétées ou expliquées par l'administration. Voilà donc notre abstention concerne en fait la forme et en rien le fond et l'objet de l'asbl qui est la promotion du wallon, objet que donc nous continuerons et nous sommes tout à fait disposés à soutenir encore. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé des conclusions de la Commission. Document 11-12/097 « Association pour la gestion du Château de Jehay »

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote sur le document 11-12/098 « Société Royale à l'Encouragement à l'Art Wallon ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/099 : Modification des redevances d'analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyses agricoles.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 7 de l'ordre du jour (document 11-12/099). Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. C'est M. Marc FOCCROULLE qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le point n'a pas suscité de débat, il a été également présenté en Commission de l'Agriculture mais n'a pas été soumis au vote puisque soumis au vote de la septième Commission et la septième Commission a voté l'indexation des redevances par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion publique le 26 janvier 2012. Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 17H05'.

XI.- Séance à huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2011